



RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
Place du Portage , Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
Gatineau
Québec
K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

This amendment is raised to replace the Clauses and Conditions to include Annexe "B" - Base of Payment

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Civilian Aircraft Division/Division des Avions Civils
Portage III 8C1 - 50
11 Laurier St./11 rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet MOTEUR AVION	
Solicitation No. - N° de l'invitation M7594-177936/B	Amendment No. - N° modif. 001
Client Reference No. - N° de référence du client M7594-177936	Date 2017-08-31
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$CAG-010-26405	
File No. - N° de dossier 010cag.M7594-177936	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2017-09-06	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Johnston, Charlene	Buyer Id - Id de l'acheteur 010cag
Telephone No. - N° de téléphone (873) 469-3859 ()	FAX No. - N° de FAX (819) 997-0437
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

N° de l'invitation. - Sollicitation No M7594-177936	N° de la modif. - Amd. No.	Id de l'acheteur - Buyer ID 010CAG
N° de réf. du client - Client Ref. No. M7594-177936	N° du dossier - File No. M7594-177936	N° CCC/CCC No. - N° VME./FMS No

CETTE DEMANDE DE SOUMISSIONS ANNULE ET REMPLACE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS NUMÉRO M7594-177936, datée du 4 juillet 2017, dont la date de clôture était le 19 juillet 2017.
Un compte rendu ou une rencontre de rétroaction sera offert sur demande aux Soumissionnaires, aux offrants ou aux fournisseurs qui ont présenté une offre dans le cadre de la demande de soumissions précédente

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1	Exigences en matière de sécurité	2
1.2	Énoncé des besoins	2
1.3	Accords commerciaux	2

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1	Instructions, clauses et conditions uniformisées	2
2.2	Présentation des soumissions	3
2.3	Demandes de renseignements en période de soumission	3
2.4	Lois applicables	3

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

3.1	Soumission technique	4
3.2	Soumission financière	4
3.3	Attestations	4

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

4.1	Évaluation	5
4.2	Méthode de sélection	6

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

5.1	Attestations exigées avec la soumission	6
5.2	Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires... ..	7

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

6.1	Exigences en matière de sécurité	7
6.2	Exigence	8
6.3	Clauses et conditions uniformisées	8
6.4	Durée du contrat	8
6.5	Responsables	9
6.6	Paiement	10
6.7	Attestations.....	12
6.8	Lois applicables	12
6.9	Ordre de priorité des documents.....	12
6.10	Assurances	13

Annexe "A" - ÉNONCÉ DES BESOINS
Annexe "B" - BASE DE PAIEMENT

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1.1 Exigences en matière de sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

1.2 Énoncé des besoins

Cet approvisionnement est mené en vue de remplacer (remise à neuf en usine avec turbocompresseur) un moteur Lycoming périmé de modèle TIO540-AJ1A 9734 pour un aéronef Cessna T206H, CGNSE.

Moteur d'avion modèle TIO540-AJ1A9734, numéro de pièce RENPL-RT-10269 pour aéronef Cessna 206H immatriculé C-GNSE. Le moteur d'échange doit être un moteur Lycoming révisé/remanufacturé en usine avec turbocompresseur. Le moteur d'échange doit inclure les poussoirs à galets. La direction des Services d'aéronefs n'acceptera aucun substitut.

Le moteur de modèle TIO-540-AJ1A9734, numéro e série L-1304761E sera fourni en échange.

Le moteur en échange doit être expédié à la division aérienne de la GRC à Edmonton.

1.3 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre – échange Canadien (ALEC), soit le 1^{er} juillet 2017.

PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par TPSGC.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2016-04-04) – Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 3 de la section 01, Dispositions relatives à l'intégrité – soumission du document 2003, Instructions uniformisées qui est intégré par renvoi ci-dessus est supprimé dans son intégralité et est remplacé par ce qui suit :

Liste de noms :

- a. Les soumissionnaires qui sont une entreprise à propriétaire unique ou constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, ont déjà fourni la liste des noms de tous les individus qui sont actuellement administrateurs du soumissionnaire, ou le nom du ou des propriétaires, au moment de présenter un arrangement dans le cadre de la demande d'arrangement en matière d'approvisionnement (DAMA).
- b. Ces soumissionnaires doivent immédiatement informer le Canada par écrit de tout changement touchant la liste des noms des administrateurs pendant ce processus d'approvisionnement.

2.2 Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

2.3 Demandes de renseignements en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Les demandes de renseignements reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

Les soumissionnaires doivent indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils doivent prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec précision. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les articles portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le gouvernement du Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

2.4 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent substituer à ces lois les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans compromettre la validité de leur soumission, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

En avril 2006, le Canada a émis une politique qui oblige les ministères et les organismes fédéraux à prendre les mesures nécessaires pour intégrer les considérations environnementales au processus d'approvisionnement, conformément à la [Politique d'achats écologiques](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>). Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires doivent faire ce qui suit :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées;
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement : impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission :

- (a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- (b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

3.1 Soumission technique

Les soumissionnaires doivent soumettre une proposition pour le remplacement d'un moteur – remise à neuf en usine avec turbocompresseur. N° de modèle TIO540-AJ1A. Numéros de série L-1304761E conformément aux exigences énoncées à l'Annexe « A ».

3.2 Soumission financière

3.2.1 Le soumissionnaire doit fournir sa soumission financière conformément à la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit figurer séparément.

3.2.2 Fluctuation du taux de change

C3010T 2013-11-06

3.3 Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la partie 5.

PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

Les soumissions seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

4.1 Évaluation

4.1.1 Critères techniques obligatoires

La présente demande de propositions renferme des exigences obligatoires. Les exigences obligatoires de la DP sont indiquées par le terme obligatoire, la lettre « O », ou par un énoncé qui couvre une section du document. En outre, le verbe « devoir », sous les formes « devra », « devront », « doit » et « doivent » dans la présente DP doit être interprété comme désignant une exigence obligatoire.

Les soumissions doivent satisfaire toutes les exigences obligatoires. Toute proposition qui ne respecte pas les exigences obligatoires sera jugée irrecevable et sera rejetée d'emblée. Chaque exigence doit être traitée séparément.

À moins d'indication contraire, toutes les modalités énoncées dans la présente DP, y compris dans la partie 7, Clauses du contrat subséquent, sont obligatoires. Un (1) exemplaire de la page un (1) de la DP doit être signé par le soumissionnaire ou son représentant autorisé. En signant le document, le soumissionnaire déclare qu'il accepte les modalités énoncées ou utilisées dans la DP.

Les soumissionnaires doivent savoir qu'une soumission contenant des énoncés qui indiquent que la soumission est conditionnelle à la modification des modalités de la DP (y compris les annexes et les appendices) ou qui comprennent des modalités qui remplacent celles contenues dans la DP sera jugée non conforme.

On évaluera les soumissions uniquement d'après l'information qui y est présentée par chaque soumissionnaire.

Il appartient à l'offrant de demander, à l'autorité contractante identifiée, tous les éclaircissements nécessaires sur les besoins exprimés dans la DP avant de soumettre sa proposition.

4.1.2 Évaluation financière

Le prix de la soumission sera évalué comme suit :

- i. Les soumissionnaires établis au Canada doivent proposer des prix fermes, les droits de douane et les taxes d'accise canadiens compris, et les taxes applicables en sus.
- ii. Les soumissionnaires établis à l'étranger doivent proposer des prix fermes, les droits de douane canadiens, les taxes d'accise, et les taxes applicables en sus. Les droits de douane et les taxes d'accise canadiens payables par le Canada seront ajoutés, à des fins d'évaluation seulement, aux prix présentés par les soumissionnaires établis à l'étranger.

Sauf lorsque l'invitation à soumissionner précise que les soumissions doivent être présentées en dollars canadiens, les soumissions présentées en monnaie étrangère seront converties en dollars canadiens pour les besoins de l'évaluation. Pour les soumissions présentées en devises étrangères, le taux indiqué par la Banque du Canada en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions, ou à une autre date précisée dans la demande de soumissions, sera utilisé comme facteur de conversion.

Bien que le Canada se réserve le droit d'attribuer le contrat FAB usine ou FAB destination, le Canada demande que les soumissionnaires proposent des prix FAB destination. Les soumissions seront évaluées sur une base FAB destination et doivent être envoyées à :

Aux fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger. (A0222T, 2014/06/26)

4.2 Méthode de sélection

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences de la demande de soumissions. La soumission recevable ayant le prix évalué le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.
Clause A00069T du Guide des CCUA

PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET AUTRES RENSEIGNEMENTS

Pour qu'un contrat leur soit attribué, les soumissionnaires doivent fournir les attestations exigées et d'autres renseignements.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent être vérifiées par ce dernier à tout moment. Le Canada déclarera une soumission irrecevable, ou un entrepreneur en situation de manquement, s'il est établi que le soumissionnaire a fait de fausses déclarations, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou celle du contrat.

N° de l'invitation. - Sollicitation No
M7594-177936

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
010CAG

N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-177936

N° du dossier - File No.
M7594-177936

N° CCC/CCC No. - N° VME./FMS No

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. Le non-respect de toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante peut rendre la soumission irrecevable ou constituer un manquement au contrat.

5.1 Attestations exigées avec la soumission

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations ci-dessous dûment remplies avec leur soumission.

5.1.1 Déclaration d'infractions ayant donné lieu à une condamnation

Le cas échéant, conformément à la sous-section Déclaration de condamnation à une infraction de la section 01 des Instructions uniformisées, le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission un Formulaire de déclaration (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>) rempli pour que sa soumission fasse l'objet d'une évaluation plus approfondie dans le processus d'approvisionnement.

5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission, mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'un ou l'autre de ces attestations ou renseignements supplémentaires requis ne sont pas remis, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai pendant lequel il peut le faire. Si le soumissionnaire ne remet pas les attestations ou les renseignements supplémentaires énoncés ci-dessous dans le délai imparti, son offre sera jugée non recevable.

5.2.1 L'entrepreneur doit fournir la preuve qu'il détient une certification d'un centre de réparation de la FAA ou d'un organisme de maintenance agréé par Transports Canada pour les accessoires réparés à l'interne.

5.2.2 Dispositions relatives à l'intégrité – Liste de noms

Les soumissionnaires constitués en personne morale, y compris ceux qui présentent une soumission à titre de coentreprise, doivent transmettre une liste complète des noms de tous les administrateurs.

Les offrants qui présentent une offre en tant qu'entreprise individuelle, y compris ceux présentant une offre comme coentreprise, doivent fournir le nom du ou des propriétaires.

Les offrants qui présentent une offre à titre de société, d'entreprise ou d'association de personnes n'ont pas à soumettre une liste de noms.

PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

N° de l'invitation. - Sollicitation No
M7594-177936

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
010CAG

N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-177936

N° du dossier - File No.
M7594-177936

N° CCC/CCC No. - N° VME./FMS No

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

6.1 Exigences en matière de sécurité

6.1.1 Le présent contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

6.2 Exigence

6.2.1 L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous « Détails de l'article » et comme indiqué aux présentes. Le prix unitaire est un montant limite à ne pas dépasser et les prix facturés doivent refléter le crédit de base de remplacement appliqué.

6.2.2 Condition du matériel – Contrat

Le contrat doit prévoir le remplacement d'un moteur – remise à neuf en usine avec turbocompresseur.

6.2.3 Instructions pour l'expédition – livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés : rendu droits acquittés (DDP) aux adresses ci-dessous, selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

(D4001C, 2008/12/12)

Expédié à : Section de l'air de la GRC d'Edmonton
3719-60 Ave East, Hangar n° 4
Aéroport international d'Edmonton
Edmonton (Alberta)
T9E 0V4

6.2.4 Ensembles incomplets

L'entrepreneur ne doit pas expédier des ensembles incomplets, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation préalable de l'autorité contractante.

(D9002C, 2007/11/30)

6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

6.3.1 Conditions générales

N° de l'invitation. - Sollicitation No
M7594-177936

N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-177936

N° de la modif. - Amd. No.

N° du dossier - File No.
M7594-177936

Id de l'acheteur - Buyer ID
010CAG

N° CCC/CCC No. - N° VME./FMS No

Le document 2010A (2016-04-04) – Conditions générales – Biens (complexité moyenne) s'applique au contrat et en fait partie intégrante.

6.4. Durée du contrat

6.4.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le (à déterminer).

6.5 Responsables

6.5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Nom :	Charlene Johnston
Titre :	Agente d'approvisionnement
Organisation :	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Direction générale des approvisionnements Secteur des projets de défense et de grands projets Division des avions civils (CAG)
Adresse :	Place du Portage, Phase III, pièce 8C1 11, rue Laurier Gatineau (Québec) K1A 0S5
Tél. :	(873) 469-3859
Télécopieur :	(819) 997-0437
Courriel :	Charlene.Johnston@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat et doit autoriser toute modification par écrit. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux qui dépassent la portée du contrat ou qui n'y sont pas prévus à la suite de demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est le suivant :

Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Tél. :	
Télécopieur :	
Courriel :	

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au

N° de l'invitation. - Sollicitation No
M7594-177936

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
010CAG

N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-177936

N° du dossier - File No.
M7594-177936

N° CCC/CCC No. - N° VME./FMS No

contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

6.5.3 Représentant de l'entrepreneur

EXPÉDITION – SUIVI		DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	
Nom :		Nom :	
Titre :		Titre :	
Téléphone :		Téléphone :	
Télécopieur :		Télécopieur :	
Courriel :		Courriel :	

6.6 Paiement

6.6.1 Base de paiement – Rendu droits acquittés (DDP)

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix unitaire limite à ne pas dépasser et les prix facturés doivent refléter le crédit de base de remplacement. Les droits de douane sont compris et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.6.2 Limite des dépenses – C0206C (2013-04-25)

Pour les travaux décrits à l'annexe « A » – Énoncé des travaux, l'entrepreneur sera remboursé pour les coûts qu'il a raisonnablement et convenablement engagés dans le cadre des travaux, comme il a été déterminé conformément à la base de paiement, jusqu'à concurrence de la limite de dépenses correspondant à la valeur du contrat. Les droits de douane sont compris. Les taxes applicables sont en sus

6.6.3 Rajustement relatif à la fluctuation du taux de change

(C3015C, 2014/11/27)

1. Le montant en monnaie étrangère est l'élément du prix ou du taux qui varie directement en fonction des fluctuations du taux de change. Ce montant comprend l'ensemble des taxes, des droits et des autres frais payés par le soumissionnaire et qui seront compris dans le facteur de rajustement.

N° de l'invitation. - Solicitation No
M7594-177936

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
010CAG

N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-177936

N° du dossier - File No.
M7594-177936

N° CCC/CCC No. - N° VME./FMS No

2. Pour chaque élément pour lequel un montant en monnaie étrangère est déterminé, le Canada assume les risques et les avantages liés à la fluctuation du taux de change, conformément à la base de paiement. Pour ces articles, le montant de la fluctuation du taux de change est déterminé conformément à la disposition de la présente clause.
3. Le prix total payé par le Canada sur chaque facture sera rajusté au moment du paiement, en fonction du montant en monnaie étrangère et des dispositions sur les fluctuations du taux de change énoncées dans le contrat. Le montant de rajustement du taux de change sera calculé au moyen de la formule suivante :

$$\text{Rajustement} = \text{MME} \times \text{Qté} \times (i_1 - i_0) / i_0$$

où les variables de la formule correspondent à :

CCN

Montant en monnaie étrangère (par unité)

i_0

Taux de change initial (\$ CAN par unité de monnaie étrangère [p. ex. 1 \$ US])

i_1

Taux de change aux fins du rajustement (\$ CAN par unité de monnaie étrangère [p. ex. 1 \$ US])

Quantité

Quantité d'unités

4. Le taux de change initial correspond habituellement au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de clôture de la demande de soumissions.
5. Pour les biens, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada à la date de livraison des biens. Pour les services, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi, publié par la Banque du Canada pour le dernier jour ouvrable du mois durant lequel la prestation a eu lieu. Pour les paiements anticipés, le taux de change aux fins du rajustement correspondra au cours à midi à la date à laquelle le paiement était dû. Le plus récent cours à midi sera utilisé pour les jours non ouvrables. L'entrepreneur doit indiquer le montant total de rajustement du taux de change (à la hausse, à la baisse ou invariable) séparément sur chaque facture ou demande de paiement présentée dans le cadre du contrat. Dans le cas où un rajustement s'applique, l'entrepreneur doit joindre à sa facture le formulaire PWGSC-TPSGC 450, Demande de rajustement du taux de change.
6. Le montant de rajustement sera uniquement appliqué lorsque le pourcentage de changement du taux de change est plus grand que plus ou moins deux pour cent (2 %), calculé conformément à la colonne 8 du formulaire PWGSC-TPSGC 450
7. Le Canada se réserve le droit de vérifier toute révision de coûts et de prix en vertu de cette clause.

6.6.4 Méthode de paiement – Paiements multiples

Le Canada paiera l'entrepreneur lorsque des unités auront été complétées et livrées conformément aux dispositions de paiement du contrat si :

- a. une facture exacte et complète ainsi que tout autre document exigé par le contrat ont été soumis conformément aux instructions de facturation prévues au contrat;
- b. tous ces documents ont été vérifiés par le Canada;
- c. les travaux livrés ont été acceptés par le Canada.
(H1001C, 2008/05/12)

6.6.5 Instructions relatives à la facturation

L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux énumérés sur la facture soient exécutés.

Chaque facture doit être appuyée par une copie du document de sortie et de tout autre document tel qu'il est spécifié au contrat.

Les demandes doivent être distribuées comme suit :

- a) L'original et une (1) copie doivent être envoyés au consignataire pour certification et paiement;
- b) Une (1) copie doit être envoyée à l'autorité contractante identifiée sous l'article intitulé « Responsables » du contrat.

6.7 Attestations

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission et la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. Si l'entrepreneur ne se conforme pas aux attestations, s'il ne fournit pas la documentation connexe ou si l'on constate que des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada se réserve le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

6.8 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province d'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

6.9. Ordre de priorité des documents

N° de l'invitation. - Sollicitation No
M7594-177936

N° de la modif. - Amd. No.

Id de l'acheteur - Buyer ID
010CAG

N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-177936

N° du dossier - File No.
M7594-177936

N° CCC/CCC No. - N° VME./FMS No

En cas de contradiction dans le libellé des textes énumérés dans la liste qui suit, c'est le libellé du document qui figurera en premier dans la liste qui devra l'emporter sur celui de tout autre document figurant par la suite dans ladite liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales 2010A (2016-04-04);
- (c) l'annexe « A » – Énoncé des travaux;
- (d) la soumission de l'entrepreneur en date du _____.

6.10 Assurances

L'entrepreneur est responsable de décider s'il doit s'assurer pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance souscrite ou maintenue par l'entrepreneur est à sa charge ainsi que pour son bénéfice et sa protection. Elle ne libère aucunement l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat ni ne diminue son niveau de responsabilité.

(G1005C, 2008/05/12)

N° de l'invitation. - Sollicitation No
M7594-177936

N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-177936

N° de la modif. - Amd. No.

N° du dossier - File No.
M7594-177936

Id de l'acheteur - Buyer ID
010CAG

N° CCC/CCC No. - N° VME./FMS No

ANNEXE « A » ÉNONCÉ DES BESOINS

Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires ci-après : Les soumissions qui ne répondent pas à toutes les exigences obligatoires seront rejetées. Il est impératif que l'entrepreneur réponde à chacune de ces exigences obligatoires de façon suffisamment détaillée pour que les évaluateurs puissent bien saisir ses capacités.

1.0 PRÉSENTATION

Les services de l'air de la GRC doivent remplacer un moteur Lycoming de modèle TIO540-AJ1A.

2.0 OBJECTIF

Pour maintenir les aéronefs en bon état, les services de l'air de la GRC proposent de remplacer un moteur Lycoming périmé par un moteur Lycoming remis à neuf en usine et muni d'un turbocompresseur.

3.0 PORTÉE DES BESOINS

Moteur Lycoming P/N RENPL-RT-10269 remis à neuf en usine avec turbocompresseur. Le moteur doit être livré avec les pièces obligatoires suivantes :

- M1 - Bielles en acier forgé
- M2 - Cylindres en alliage d'acier trempé et de nitrure
- M3 - Vilebrequins en acier forgé
- M4 - Guides de soupapes d'échappement en fer Ni-Resist modifié au moyen de chrome
- M5 - Arbres à cames en acier forgé
- M6 - Poussoirs à rouleau
- M7 - Système d'échappement
- M8 - Tous les accessoires, moins le démarreur et l'alternateur
- M9 - Certification de la FAA

4.0 PRODUITS LIVRABLES

4.1 Le fournisseur doit expédier le moteur à l'adresse suivante :

GRC
Section de l'air de la GRC d'Edmonton
3719-60 Ave. East., Hangar n° 4
Aéroport international d'Edmonton
Edmonton (Alberta)
T9E 0V4

N° de l'invitation. - Sollicitation No
M7594-177936
N° de réf. du client - Client Ref. No.
M7594-177936

N° de la modif. - Amd. No.
N° du dossier - File No.
M7594-177936

Id de l'acheteur - Buyer ID
010CAG
N° CCC/CCC No. - N° VME./FMS No

ANNEX « B »
Base de paiement

1. Facturation

Au moment de l'expédition du nouveau moteur, l'entrepreneur facturera à la Couronne la valeur du moteur MOINS la valeur d'échange totale de la pièce d'échange.

Le GRC renverra la pièce d'échange à l'entrepreneur. Après que la dite pièce aura été évalué par l'entrepreneur; le contractant émettra une deuxième facture. Cette facture comprendra les coûts inférieurs à la valeur de base totale. La documentation qui justifie ces coûts doit être fournie avec la facture.

2. Prix de l'entrepreneur

Coût du moteur \$ _____

Valeur de base de la pièce d'échange \$ _____